L3 Nancy S2 Droit des sociétés ou Droit civil avec TD?

Par **amélie**, le **18/02/2006** à **12:51**

Etant plutôt intéressée par le droit public à la base j'avais choisi droit administratif avec TD (malgré une note lamentable au premier semestre), malheureusement le premier cour ne m'a pas du tout plu...

Donc me conseilleriez-vous Dr des sociétés avec Mr Dereu ou Dr civil avec Mr Goubeaux en matière à TD?

Sachant que la matière que je ne prendrais pas avec TD se retrouvera en matière ss TD...

J'avais pris Dr des Sociétés au premier semestre mais ss Td (m'en suis bien sortie malgré les "statistiques de base"...) et civil ac TD.
J'ai 1 point à compenser avec le second semestre avec les matières à TD.

Merci pour vos réponses...

Par **Yann**, le **18/02/2006** à **14:25**

Pour tout juriste, le droit civil est une matière indispensable, même si on est publiciste. Les raisonnements sont utiles par la suite et les connaissances également.
Alors que le droit des sociétés, même s'il est utile, est moins indispensable à mon avis.

Par **amélie**, le **18/02/2006** à **16:37**

oui je suis tout à fait d'accord mais ce n'est pas le problème car je prend ces deux matières...
Mas laquelle est la plus interessante à tout point de vue à prendre en TD?

Par **Yann**, le **18/02/2006** à **16:51**

On s'est mal compris wink: .
Image not found or type unknown
Je pense que le droit civil étant plus utile c'est cette matière qu'il faut privilégier. En la prennant en td tu approfondiras d'avantage ce qu'elle recouvre, ce qui te serviras par la suite

même en droit administratif.

Par **amélie**, le **01/03/2006** à **17:27**

merci pour cette réponse... même si la mienne est un peu tardive! :wink:

Il ne me reste plus qu'à faire le bon choix... Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés